

Règlement



1. Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC. Il est autorisé sous le n° « En cours de validation ».
2. Les Juges Arbitres du tournoi sont **Christophe LANDRIN et Bénédicte GUILLET**. Suivant le nombre de terrains utilisés, un JA adjoint pourra être présent. Leurs décisions sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements ou dont le comportement est contraire aux règles du badminton.
3. Le tournoi est géré par le **logiciel BadNet**. Le tirage au sort pour la constitution des tableaux est effectué par le logiciel utilisé, mais ses choix sont assujettis à l'approbation des Juges Arbitres. Les têtes de séries seront désignées suivant le CPPH à la date du tirage au sort.
4. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et être en possession de sa licence compétition 2018/2019 le jour du tournoi et ne doit pas faire l'objet d'une suspension.
5. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
6. Le tournoi est réservé aux joueurs des séries R, D et P.
7. Le tournoi est réservé aux catégories séniors, juniors et cadets, minimes.
8. Concernant les benjamin(e)s inscrits en pôles espoirs, une inscription sera possible uniquement sur demande du responsable du pôle. Elle sera ensuite étudiée par les juges arbitres du tournoi et le comité d'organisation.
9. Les doubles auront lieu intégralement le samedi et les simples et les mixtes le dimanche. La combinaison mixte et simple est interdite.
10. La date limite d'inscription est fixée le **14/12/2018**. Les engagements ne seront pris en compte qu'à réception de l'inscription totale sur Badnet. Aucune inscription ne sera prise par téléphone, ni par mail. Pour le bon déroulement de la compétition, le Comité d'Organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. En cas de surnombre, la sélection sera faite dans l'ordre d'arrivée des courriers et en respectant les séries d'inscription, le cachet de la poste faisant foi.
11. Les organisateurs, en accord avec les Juges Arbitres, se réservent le droit de regrouper ou de diviser les tableaux si l'un d'eux est insuffisamment représenté (moins de 4 joueurs ou paires).
12. Tous les tableaux se joueront en **poules de 3 ou 4 avec 2 sortants par poule**, puis en élimination directe.

13. Les joueurs disposent d'un temps de préparation de 3 minutes. Ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants sont testés dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 mn, il pourra être réduit avec l'accord des intéressés. Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match se verra disqualifié quel que soit le niveau de la compétition.

14. Les horaires des matchs ne sont donnés qu'à titre d'information. Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu.

15. Tout joueur désirant quitter momentanément la salle, quelle que soit la raison ou la durée de son absence devra le signaler aux juges arbitres et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

16. Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs devant disputer leur match, les membres du Comité d'Organisation, les juges arbitres, les arbitres, les scoreurs, les coaches et le personnel médical.

17. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (15/12/2018) devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la Ligue de badminton des Pays de la Loire (101 rue Dupetit Thouars 49000 ANGERS). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif, le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.

18. Le licencié qui reçoit un carton noir, se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.

19. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

20. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Les volants autorisés par circulaire fédérale sont à la charge des joueurs, de façon équitable. En cas de litige, le volant officiel est le **VICTOR CHAMPION N°5**.

21. Tous les matchs seront auto-arbitrés.

22. Tout participant est susceptible d'être photographié ou filmé pendant la durée du tournoi. Les photos et les films pourront être visibles sur divers supports : site internet, panneau d'affichage, etc.... Sur demande écrite du participant, ils seront retirés.

23. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou incident.

24. Les récompenses seront remises sur le terrain dès la fin de chaque finale.

25. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement. Le Comité d'Organisation remercie par avance tous les participants qui, en observant ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.